

---

Annonce par un membre de la révolution sans effort des opinions religieuses dans la ville de Niort, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce par un membre de la révolution sans effort des opinions religieuses dans la ville de Niort, en annexe de la séance du 5 nivôse an II (25 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 311;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37477\\_t1\\_0311\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37477_t1_0311_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

représentant du peuple Beauchamp, tous les esprits ont été volcanisés, l'homme suspect a tremblé; le peuple a reconnu en lui l'un de ses pères; le citoyen vertueux, son ami, l'homme coupable, un juge inexorable.

C'est à ce représentant, ainsi qu'à son collègue Dherbez, que nous devons notre régénération, et le premier usage que nous en voulons faire est d'élever nos cœurs vers la représentation nationale, de bénir ses glorieux travaux, de lui jurer amour, constance et fraternité, et enfin de la conjurer, au nom de tous nos concitoyens, de ne point abandonner son poste.

## XII.

UN MEMBRE ANNONCE QUE LA RÉVOLUTION DES OPINIONS RELIGIEUSES S'EST FAITE A NIORT SANS AUCUN EFFORT (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Un membre annonce à la Convention que la révolution des opinions religieuses s'est faite à Niort sans aucun effort. Les habitants de cette ville y ont eux-mêmes brisé les hochets du fanatisme et consacré leur temple à la raison, après en avoir extrait 91 marcs 6 onces 4 gros d'argenterie, 32 marcs 5 onces de galons et une petite couronne en pierreries, qu'ils adressent à la Convention. Les étoffes et le linge ont été déposés au district pour être vendus au profit de la République; le cuivre, le fer et les cloches à l'arsenal, pour être convertis en armes et en canons. Les habitants de cette ville se sont empressés de fournir aux militaires qui sont dans les hôpitaux, les linges et chemises qui leur manquaient; ils en ont en outre envoyé 400 au commissaire-ordonnateur: les épouses travaillent journellement pour les défenseurs de la patrie; ils assurent enfin qu'ils ne cesseront de bien mériter de la patrie.

Mention honorable.

## XIII.

UNE DÉPUTATION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE BOURGES FAIT UN DON PATRIOTIQUE ET PRÉSENTE DIVERSES MESURES DE SALUT PUBLIC (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Une députation de la Société populaire de Bourges, département du Cher, offre 2 marcs 2 onces 7 gros d'or, 380 marcs 1 once 2 gros

(1) Le don patriotique de la commune de Niort n'est pas inséré au procès-verbal de la séance du 5 nivôse an II; mais il en est fait mention dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) L'admission à la barre de la Société populaire de Bourges, n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 5 nivôse, mais on en trouve un extrait de l'adresse qu'elle présente dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention nationale* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

d'argent, 10 marcs 4 onces 4 gros de galon d'or, et deux bourses à jetons brodées en or: le tout provenant des dons volontaires faits dans le sein de la société.

Elle déclare qu'elle a remis à la municipalité un nombre considérable de chemises, des bas, souliers et autres objets donnés pour les défenseurs de la patrie.

Elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix; approuve la mort de la race Capet et des Girondins; demande la vengeance des lois sur le parti des étrangers dont le comité de Salut public tient le fil. « Vous venez, dit-elle, d'envoyer le filet républicain, les ci-devant fermiers-généraux, intendants et agents d'émigrés; fixez le *maximum* du bénéfice qu'ont dû faire les premiers sur leurs fermes, et faites leur regorger le surplus; faites rendre compte aux seconds de leur fortune avant leur entrée en fonctions, et envoyez les derniers au tribunal révolutionnaire. Que les négociants, qui ont calculé d'une manière atroce sur les subsistances du peuple et souri à la rébellion de Lyon, soient arrêtés comme suspects et taxés révolutionnairement; mettez enfin un terme à l'ambition des riches égoïstes qui se comptent avant leur patrie, et dont l'or ne sert qu'à travailler à la contre-révolution et à égarer les citoyens peu aisés, en fixant un *maximum* de fortune par tête. »

Elle finit par annoncer qu'elle n'a ni prêtres, ni églises, que décadi dernier elle a inauguré le temple qu'elle a dédié à l'Unité, la Liberté et l'Égalité et que cette cérémonie civique a été suivie du mariage de quatre jeunes filles de sans-culottes qui ont été dotées de chacune 1.000 liv.

# CONVENTION NATIONALE

Séance du 6 nivôse an II

Lundi, 26 décembre 1793

Les autorités constituées et la Société populaire de Crécy, département de Seine-et-Marne, font part des mesures qu'elles ont prises pour apaiser les troubles qui s'étaient élevés dans les environs de Coulommiers, sur la simple nouvelle qu'elles en ont reçue, et sans en être requises; elles invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les citoyens de Fougères envoient un mémoire justificatif de la conduite qu'ils ont tenue lors de l'entrée des brigands dans cette commune. Ils disent que les mauvaises dispositions de l'officier qui commandait les troupes de la République

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 101